

65^{ème} CONGRES
JEUDI 18 JUIN 2009 PARIS

Monsieur le Conseiller Technique, Damien LAMOTTE., nous vous remercions de votre présence à notre AG.

Nous savons que votre ministère va être très prochainement en pleine réorganisation, avec l'arrivée d'un nouveau Ministre et d'une nouvelle équipe, à laquelle nous présentons tous nos vœux de réussite.

Alors bienvenue au 65ème congrès de la FNPHP et dans notre secteur de la production horticole et des pépinières, que nous aurons l'occasion de vous présenter plus amplement lors de rencontres futures.

En quelques mots, l'horticulture et la pépinière, c'est 5 000 entreprises et 23 000 salariés dont 19 000 permanents, ce qui est caractéristique par rapport aux autres productions agricoles, et donc, une sensibilité forte au coût du travail et à la formation des salariés.

C'est un chiffre d'affaire équivalent à celui de la production de maïs (1,6 Milliard) avec un volume d'importations toujours plus important.

C'est un marché avec une segmentation particulière, segments nombreux, sans prédominance d'un segment sur un autre.

C'est une consommation des végétaux en baisse préoccupante depuis 2000 avec comme conséquence la disparition de nombreuses entreprises (près de 50% en 15 ans), en contradiction flagrante avec la montée de la vague verte.

Et enfin c'est un secteur qui n'a aucun accès aux aides PAC ni aux dispositifs de soutiens de mise en marchés.

Les conséquences de la crise financière fortement relayées par les médias, ont été multiples. Elles ont impacté la consommation des ménages et des collectivités qui ont gelé leurs projets de plantation de végétaux, mais aussi ont profondément atteint l'optimisme des chefs d'entreprises notamment dans notre secteur.

Dans ce contexte difficile, il est urgent que votre Ministère prenne conscience de l'importance économique et sociétale de notre secteur et lui apporte enfin un appui réel tant sur le plan politique que financier.

Notre action est organisée autour de 3 grands axes :

- Permettre à nos entreprises de résister en s'adaptant aux évolutions aussi bien de la réglementation, de la pression environnementale, et de l'augmentation des coûts de productions : Main d'œuvre, énergie, intrants
- Négocier les dispositifs d'aides financières aux entreprises de production,
- Et aussi développer la consommation des végétaux Français.

La mission première de notre syndicat est de permettre à nos entreprises de poursuivre leur développement, dans un contexte réglementaire, environnemental, et économique de plus en plus contraignant.

La protection des végétaux en culture est un enjeu vital pour nos entreprises.

La suppression constante et régulière de matières actives est de nature à remettre en cause notre capacité à produire certains végétaux. Qu'elle soit inscrite dans le plan Français Eco-phyto 2018 ou le Paquet Pesticides Européen, contre lequel nous avons recueillis en quelques heures 300 pétitions, la suppression des matières actives conduit à des impasses techniques trop nombreuses. Car si la protection biologique peut être une alternative sur certains ravageurs, elle est sans effets sur les maladies.

Quelle alternative avons-nous ?

Convaincre nos clients d'acheter des plantes avec des symptômes de maladies, ou bien regarder nos acheteurs s'approvisionner dans les pays non soumis aux mêmes contraintes environnementales ?

De nouvelles matières actives moins dangereuses sont essentielles pour notre secteur, mais les homologations restent rares. La reconnaissance mutuelle fortement soutenue par la FNSEA a fait une avancée certaine au sein de l'Union Européenne. Votre Ministère doit soutenir ces démarches, ainsi que les extensions pour les usages mineurs.

Nous vous avons alerté dès juin 2008 sur les graves difficultés que provoquerait l'application du Plan de Maîtrise Phytosanitaire élaboré par vos services. Nous sommes satisfaits que ce projet ait été abandonné au profit d'une démarche intégrant les professionnels et les réalités de notre métier. Le guide de bonnes pratiques phyto, financé en partie par votre ministère, sera expérimenté avec l'aide d'ASTREDHOR. Ce qui montre qu'un dialogue préalable avec les professionnels est la meilleure façon de faire avancer les dossiers.

Mais les bonnes pratiques phytosanitaires seront impuissantes si les organismes nuisibles continuent à être introduits sur notre territoire par des importations de végétaux de pays tiers. L'ETAT ne doit pas abandonner son rôle de surveillance du territoire, et continuer à exercer son pouvoir de police en assurant la sécurité des produits entrant sur le territoire Français. A ce titre, le projet de création d'un réseau d'épidémiosurveillance collectif reposant principalement sur la responsabilité des producteurs est un transfert du rôle régalién de l'Etat vers une profession, ce que nous ne pouvons accepter.

Dans un domaine proche, et dans le cadre du bilan de santé de la PAC, nous sommes inquiets sur les projets concernant le principe, le périmètre et le mode de financement du fonds de mutualisation en cas de maladies animales et végétales ou d'incident environnemental et nous ne voyons pas bien le lien avec les réflexions déjà engagées avec difficulté sur la mise en place de caisse de solidarité.

De la même manière, nous serons très vigilants sur les évolutions envisagées en ce qui concerne l'assurance récolte, notamment l'élévation du seuil de déclenchement à 30% de perte de production et la possibilité d'obligation de financement du régime par les producteurs via une extension d'accords interprofessionnels.

Nous réaffirmons notre attachement au maintien du FNGCA et à sa bonne articulation avec l'assurance récolte dans laquelle nous incitons nos producteurs à aller et souhaitons d'ailleurs que l'aide de l'Etat soit portée à 40% du montant des primes d'assurance.

C'est pour nos producteurs une garantie fondamentale, donnant enfin une valeur à nos stocks, et les nombreux accidents climatiques enregistrés cette année, notamment la tempête Klaus, nous confortent dans cette voie.

Durant cet hiver exceptionnellement glacial, conjointement avec d'autres secteurs de la production, nous avons sollicité votre intervention auprès du ministère de l'économie, afin qu'il baisse le tarif du gaz naturel dès le premier janvier. Nous avons eu affaire à un gouvernement sourd, qui appliquera une baisse seulement au premier avril, quand s'achève la saison de chauffe.

L'impact sur la trésorerie des serristes a été tel que les gaziers eux mêmes ont pris conscience de l'urgence de la situation, et ont accepté d'accorder aux serristes des reports d'échéances, qui ne règlent pas le problème de la chute des marges.

Non seulement le gouvernement n'a pas répercuté la baisse des produits pétroliers sur le gaz, mais de plus, il a supprimé en 2008 le seuil en dessous duquel une grande partie de nos producteurs étaient exonérés de la TICGN jusqu'alors !

Actuellement, le remboursement partiel de la TIPP et de la TICGN est reconduit semestriellement, plusieurs mois après la fin du semestre. Les entreprises doivent donc faire à l'Etat une avance conséquente de trésorerie.

Ce remboursement doit néanmoins être reconduit pour le premier semestre 2009 mais nous devons obtenir aussi la suppression définitive de la TICGN ou tout du moins son exonération totale comme nous le permettent les directives Européennes en tant que consommateurs importants.

Un autre sujet a généré une très grande inquiétude cet hiver, c'est l'application des nouveaux délais de paiement consécutifs à la LME. En effet, certains de nos clients profitant du flou juridique de sa mise en place, ont rallongé leurs délais de paiement ou exigé des contreparties à leur respect de la loi.

En plus de vos propres services, nous avons saisi de nombreux interlocuteurs à ce propos notamment la DGCCRF et la CEPC présidée par le député Jean-Paul CHARRIE.

Lors de la conférence sur le revenu en novembre 2008, Michel BARNIER a annoncé la création d'un observatoire des prix et des marges.

Nous demandons à être intégrés dans cet observatoire, qui se concentre actuellement sur les fruits et légumes, afin de trouver des solutions aux difficultés que nous rencontrons avec certains distributeurs.

Quant au domaine social, autre volet essentiel de nos coûts de production, nous ne pouvons que constater que la France a toujours un coût du travail plus élevé et une réglementation plus contraignante que les autres pays européens.

De bonnes mesures ont été adoptées, comme la loi TEPA, qui diminue le coût des heures supplémentaires pour les employeurs, ou encore l'ancien contrat Nouvelle Embauche, qui apporte aux entreprises de moins de dix salariés des réductions de charges intéressantes pour l'embauche d'un nouveau salarié.

En revanche, la possibilité de procéder à la rupture négociée du contrat de travail, a conduit à doubler l'indemnité de licenciement, quelle que soit la nature du licenciement.

On est encore loin des promesses du candidat à la présidence Nicolas Sarkozy, et de l'Europe sociale qui appliquerait à tous les travailleurs agricoles Européens, les mêmes avantages et les mêmes contraintes.

Il est urgent de supprimer les distorsions de concurrence au sein de l'Union Européenne en harmonisant les coûts salariaux des pays membres. Nous saurions nous aussi produire des plantes à bas prix si nous pouvions employer, comme d'autres pays, les plombiers Polonais au tarif ...Polonais !

Plus sérieusement, comment pouvons-nous répercuter sur notre prix de vente, les surcoûts engendrés par toutes les contraintes sociales, environnementales et réglementaires ?

C'est ainsi que nous avons engagé la réflexion « production horticole durable », qui permettrait aux entreprises respectant une certaine ligne de conduite, d'accéder à une certification d'entreprise et de valoriser leurs produits en les différenciant.

Une autre préoccupation concernant la main d'œuvre et nos futurs collaborateurs : la réforme du Bac pro et du BEPA, qui risque de nous priver de salariés ayant une solide formation de terrain, ce qui nous serait particulièrement préjudiciable pour constituer des équipes efficaces.

Même si l'essentiel a été sauvé en lien avec la FNSEA et l'UNEP, nous vous demandons d'examiner avec la plus grande bienveillance les demandes d'ouverture de « classes passerelles » à la rentrée scolaire prochaine.

La deuxième mission de notre syndicat est la négociation de dispositifs d'aides financières au secteur de l'horticulture et des pépinières.

Nous devons constater un point : la volonté réelle d'apporter un soutien financier aux entreprises en difficultés, ou confrontées à une hausse brutale de leurs coûts de chauffage notamment.

En effet, les dispositifs de fond d'allègements des charges, d'aides aux investissements aux économies d'énergie (circulaire énergie, PVE, plan de performance énergétique) les dispositifs du plan BARNIER pour le revenu agricole, et dernièrement l'indemnisation des dégâts de la tempête Klaus, ont été une avancée réelle pour notre secteur.

Certes nous devons batailler ferme au national avec vos services pour que nos spécificités soient prises en compte et pour que les entreprises de toute taille puissent accéder aux aides.

Nous déplorons cependant que certains montants soient plafonnés si bas qu'ils en deviennent dérisoires par rapport à la réalité de nos entreprises.

Et nous déplorons également que les réductions de cotisations sociales ne concernent que les cotisations de l'exploitant, alors que les cotisations des salariés ne sont jamais prises en compte dans les dispositifs d'allègement de charges.

Pour un secteur, comme le nôtre, fortement employeur de main d'œuvre, c'est une injustice réelle.

Néanmoins, nous saluons la volonté politique d'inclure le secteur horticole dans les différents plans de soutien.

Par contre, la mise en œuvre de cette volonté politique nous semble bien difficile.

Après avoir attendu 6 à 8 mois pour que les textes d'application soient publiés, nous devons en quelques semaines informer les professionnels, monter les dossiers et les déposer dans la

plus grande précipitation, puisque vos services imposent des délais d'instruction de plusieurs mois.

Et le dispositif ne durant que 12 mois, il faut tout recommencer l'année suivante.

Ne soyons pas surpris que dans ces conditions les dossiers soient peu nombreux, ce qu'il ne faut en aucun cas interpréter comme un manque d'intérêt des professionnels.

Pour le PVE, et comme ce plan couvre la période 2007 – 2013 comme les CPER, nous souhaitons que les enjeux éligibles restent valables d'une année sur l'autre. Seuls les taux seraient rediscutés, en fonction des besoins. Le dépôt des dossiers serait possible tout au long de l'année, afin de limiter cet effet entonnoir sur 2 ou 3 mois.

Depuis avril 2009, France Agrimer est devenu l'Office Agricole unique. Notre inquiétude est grande concernant l'avenir de nos budgets de soutien au secteur horticulture et pépinière, budgets modestes mais vitaux. Certes, il y a des signes encourageants, l'horticulture est une filière à part entière, et nous avons de bons rapports avec nos interlocuteurs dédiés. D'ores et déjà, certains dossiers ont pu avancer, comme la création d'un observatoire économique, et la reprise des enquêtes régionales dont les données économiques seront indispensables à l'élaboration d'une stratégie pour notre secteur.

Cependant VINIFLHOR s'est désengagé partiellement en 2008 puis en 2009 du financement de notre institut technique ASTREDHOR, le mettant en grande difficulté, ce que nous ne pouvons que déplorer à l'heure où la recherche et le développement sont indispensables à la pérennité d'une filière.

Nous resterons très vigilants sur le maintien des aides pour l'horticulture et la pépinière.

Une autre de nos missions est de développer la consommation des végétaux Français :

Mais n'est ce pas un paradoxe de voir la consommation des végétaux diminuer, alors que tous les discours politiques et les débats de société ne parlent que de développement durable, des bienfaits de la nature, de l'importance de la qualité de l'air, du dérèglement climatique....

Autant de sujets où l'utilisation des qualités du végétal apporte une réponse simple et concrète. Or, nulle part dans les conclusions du Grenelle de l'environnement, n'est mentionné l'intérêt du végétal. C'est un comble...

La FNPHP participe aux différentes instances qui se sont emparées de ce sujet très tendance : SNHF, CNVVF, Plante et Cité, Conseil National Du Paysage et plus récemment encore à nouveau le MEEDDAT qui souhaite mettre en place un plan sur la nature en ville auxquelles s'ajoutent des initiatives privées... cela frise parfois l'illisibilité totale !

Les professionnels de la production ont parfois des difficultés à y être intégrés et à faire entendre leurs positions, et nous rapportent des discours quelquefois inquiétants, où le végétal est considéré comme nuisible car consommateur d'eau et d'entretien...

Il est grand temps que notre Ministère redonne de la lisibilité et de la cohérence à ces différentes actions qui, si elles ne sont pas coordonnées, peuvent doubler ou être contradictoires, et incompréhensibles par la société.

Cette coordination ne peut pas se construire en dehors de l'organisme qui, lui, rassemble tous les professionnels du végétal : notre interprofession VALHOR.

Les actions de promotion de VALHOR, bien que réalisées avec un budget modeste, ont un réel impact sur l'acte d'achat des végétaux, par le consommateur comme par les collectivités.

L'analyse des comportements et attentes des consommateurs permettra de construire une stratégie de notre profession à long terme.

VALHOR a donc besoin d'une lisibilité à long terme, et nous vous demandons, une fois de plus, d'étendre sur 3 ans l'accord conclu par tous les professionnels, et non sur 2 ans comme actuellement.

De même, nous attendons de votre part, un engagement sans faille au sein du gouvernement et auprès de l'Europe, afin que soit invalidée la décision de Bruxelles qualifiant d'« aide d'état » nos cotisations à VALHOR. Vous vous êtes mobilisés pour que VALHOR, et plus largement les interprofessions agricoles, puissent exister, vous ne pouvez pas laisser qualifier les cotisations de nos entreprises d'aides publiques par l'Europe, avec toutes les conséquences que cela entraîne.

Notre appui vous est totalement acquis, et nous comptons sur le nouvel élu Européen Michel BARNIER pour faire avancer ce dossier.

Notre ancien ministre a par ailleurs axé sa campagne électorale sur la préférence communautaire et la « croissance verte ».

Les 5 000 entreprises de production horticole dispersées sur tout le territoire Français, répondent parfaitement à la nécessité de relocalisation et de réduction de l'empreinte carbone, et nous soutenons la proposition d'application de la taxe carbone aux importations des pays extérieurs à l'UE.

Quant à la « croissance verte », elle ne doit pas se limiter à la réduction de la pollution, et au développement des sources d'énergies propres et renouvelables.

Est ce que la croissance verte peut se développer sans le végétal ?

Car il faut bien réparer les conséquences des agressions de l'activité humaine sur l'environnement.

Grâce aux végétaux, on peut épurer l'air intérieur et extérieur, rafraîchir les villes, isoler les toitures et les murs des bâtiments, dépolluer l'eau des stations d'épuration ou des piscines, diminuer la délinquance en zone sensible tout en améliorant notre cadre de vie.

A quand le crédit d'impôt pour l'achat de plantes d'intérieur dépolluantes, ou la plantation d'arbres absorbant le CO2 des voitures qui, elles, bénéficient de la prime écologique ? En résumé, c'est le pot de fleurs contre le pot d'échappement : lequel des deux participe le plus à la croissance verte ?

De plus la production Française est respectueuse de l'environnement, puisqu'elle a mis en place des méthodes de productions innovantes, avec l'aide de notre institut technique ASTREDHOR, tel que le recyclage de l'eau, ou la protection biologique intégrée.

C'est pourquoi, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la FNPHP s'est engagée dans une démarche de reconnaissance de ses bonnes pratiques, qui permettra notamment d'identifier un végétal Français respectueux de l'environnement et de la réglementation sociale, afin de porter à la connaissance du consommateur les efforts que nous fournissons.

Notre démarche production Horticole Durable s'inscrit pleinement dans la volonté de votre ministère de certifier « haute valeur environnementale » 50% des entreprises agricoles en 2012.

Nous avons alors sollicité votre concours financier pour accompagner cette démarche innovante et structurante.

Quelle ne fut pas notre déconvenue lorsque nous avons essuyé un refus dont nous n'avons pas compris les raisons.

Dites nous, Monsieur LE MINISTRE:

Quelles productions agricoles se sont engagées dans cette voie ?

Quelles productions agricoles ont perçu ce défi environnemental comme une opportunité pour faire reconnaître leur savoir faire, et non comme une contrainte inacceptable ?

Quelles productions agricoles ont invité un membre de vos services à leur congrès en 2008 pour présenter la démarche HVE et son articulation possible avec leur propre démarche ?

Quelles productions agricoles ont lancé une réflexion avec leurs distributeurs pour les impliquer dans la démarche ?

Quelles productions agricoles ont élaboré un cahier des charges avec un volet environnemental et un volet social ?

Notre projet se construit, sûrement, mais trop doucement, faute de moyens, mais c'est à la FNPHP que l'on reprochera d'avoir trop tardé à aboutir.

Alors, au discours vert, nous préférons des actes verts, avant que tout ce vert nous fasse voir rouge.

Vous le constatez, Monsieur le Ministre, notre secteur éprouve de sérieuses difficultés, nous devons, avec votre concours, apporter des réponses rapides et appropriées pour que les producteurs de végétaux puissent développer à nouveau leurs entreprises en étant moteurs de la dynamique verte actuelle.

Faisons ensemble ce « Paris sur l'horticulture », et mobilisons nous pour le gagner !